

République Française		 SOLUTRÉ-POUILLY Arrêté n° 2025/068	COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY
Département de Saône et Loire			Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY
Arrondissement de Mâcon			
OBJET :	Arrêté de voirie pour l'Association BANKAL. Tournage d'un épisode de live session artistique le Samedi 26 Juillet 2025 de 09H30 à 16H00, Rue Fernand BUCCHIANERI (au niveau du terrain de pétanque).		

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande de tournage transmise le 4 Juin 2025 par l'Association BANKAL, 19 Place Saint-Vincent, représentée par Monsieur Achyl DOUARD, pour le tournage d'un épisode de live session artistique, le 26 Juillet 2025, de 9H30 à 16H00, rue Fernand BUCCHIANERI (au niveau du terrain de pétanque) à SOLUTRE-POUILLY,
- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu que pour la bonne réalisation du t, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter le tournage décrit ci-dessus à compter du 26 Juillet 2025 pour une durée d'un jour calendaire (de 9H30 à 16H00).

ARTICLE 2 : Circulation.

La Rue Fernand BUCCHIANERI sera barrée à la circulation de tous véhicules pour permettre le tournage.

ARTICLE 3 : Stationnement.

Le stationnement sera interdit pendant toute la durée du tournage sur la zone de celui-ci.

ARTICLE 4 : redevance d'occupation du domaine public.

Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1^{er} janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4^{ème} mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

ARTICLE 5 : Sécurité et signalisation de chantier

Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par la Commune de SOLUTRE-POUILLY pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

Fait à SOLUTRE-POUILLY
Le 15 Juillet 2025
Le Maire,
Alban VOSSION

